



## Recensement : le retour !

Alors que ce pays connaît un mouvement social sans précédent, que les motifs de mobilisation se multiplient jour après jour et que de plus en plus de personnels, de composantes et de labos entrent dans la mobilisation contre la réforme des retraites, contre la LPPR, et contre la précarité des personnels et des étudiants, certain.es chef.fes de service et la présidence ont entrepris de « lister » les personnels grévistes pour appliquer les retraits sur salaire pour fait de grève sans que les personnels en soient informés.

Depuis le 5 décembre 2019, seule cette journée de mobilisation a fait l'objet d'une consigne claire par un communiqué de la présidente à la communauté. Nous demandons qu'il en soit de même pour toutes les journées de grèves et manifestations nationales.

L'absence de consignes de cette gouvernance a créé un flou volontaire qui a mis en difficulté tant les chef.fes de service qui, pour certains.es ont fait le choix de transmettre la liste des personnels mobilisés que les personnels eux-mêmes, laissés dans l'ignorance volontaire de la mise en œuvre du recensement.

Les conditions d'équité de traitement entre toutes les catégories de personnels ne sont toujours pas réunies à ce jour pour envisager de mettre en œuvre un recensement qui garantisse l'égalité de traitement entre toutes et tous.

La procédure de recensement telle que définie par cette gouvernance n'est pas acceptable. De même que n'est pas conforme l'application des retraits sur salaire pour fait de grève, qui, aujourd'hui se fait en dehors du délai de deux mois maximum exigé par le ministère de la fonction publique.

Il est impératif que les personnels qui le souhaitent puissent se mobiliser contre ces réformes en toute sérénité sans que leurs droits soient remis en cause.